

CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN STAGE SUR LES STRUCTURES DU GHT CŒUR GRAND EST

INTRODUCTION

La charte d'accompagnement des apprenants formalise l'engagement partagé entre la structure d'accueil, l'institut de formation et l'apprenant lui-même.

Elle constitue, en outre, l'une des exigences d'un stage qualifiant et doit permettre de garantir la qualité de l'accompagnement d'un apprenant dans sa formation clinique.

Pour qu'un stage soit reconnu professionnalisant, il doit remplir les conditions suivantes¹ :

- Le maître de stage ou l'établissement d'accueil est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.
- Une charte d'encadrement est établie par la structure d'accueil.
- Un livret d'accueil et d'encadrement est élaboré.

La charte est portée à la connaissance et appliquée par l'ensemble des acteurs du territoire. Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des futurs professionnels.

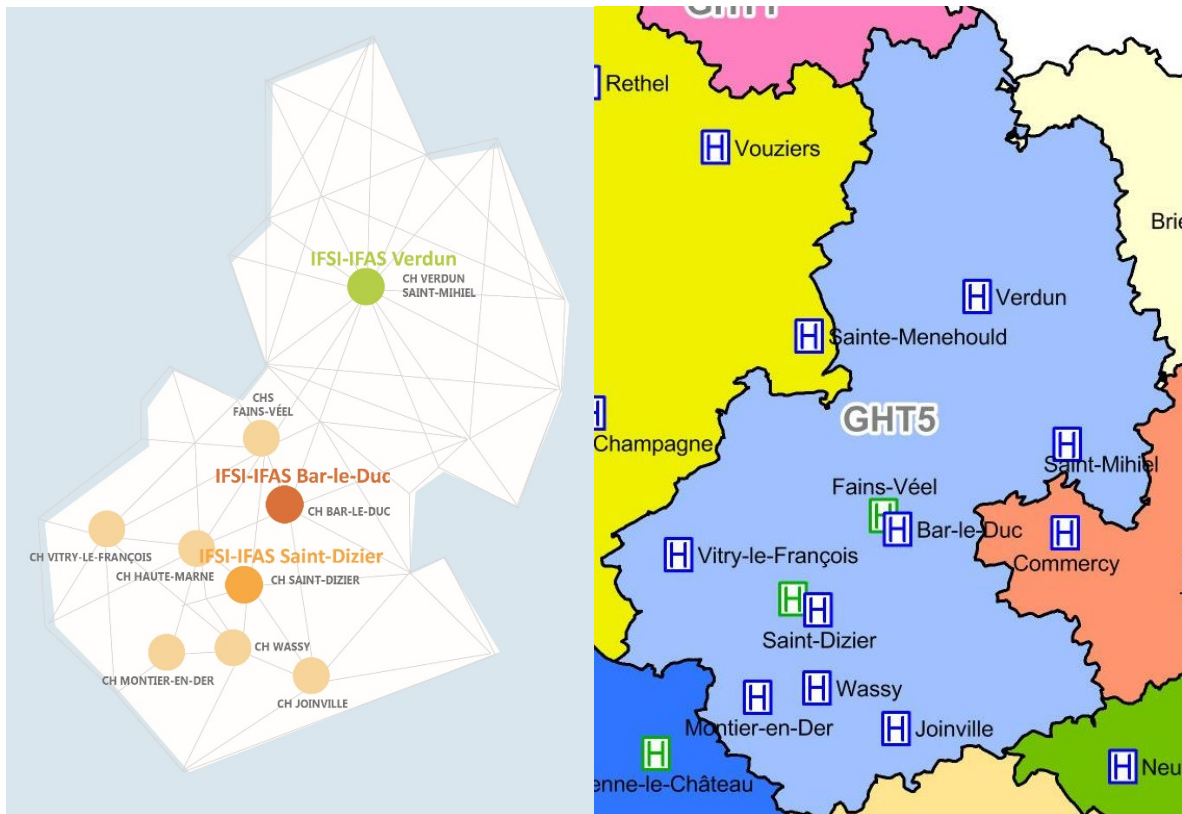
A la demande de la coordination pédagogique du GHT « Cœur Grand-Est », Monsieur DZIEBOWSKI Thomas, coordinateur des stages GHT, est missionné pour l'élaboration de la présente charte.

Celle-ci est le fruit d'une réflexion menée par des représentants des lieux de stage, des instituts de formation et des apprenants du territoire du GHT « Cœur Grand-Est »..

Elle s'inscrit dans :

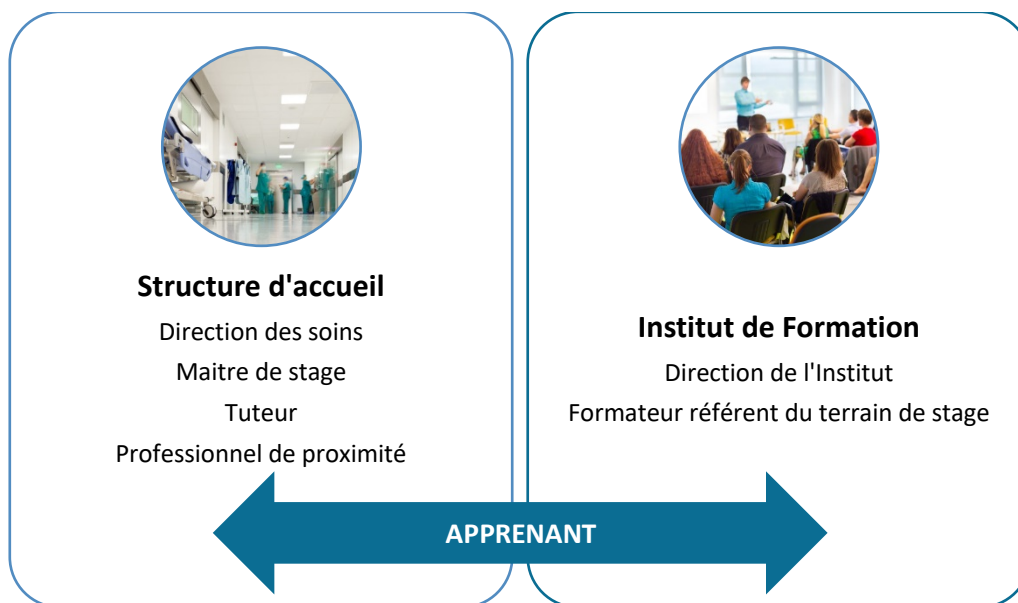
- Le projet de soins des établissements du territoire
- Le projet pédagogique partagé des instituts de formation
- La politique d'encadrement des apprenants des différentes structures
- Les référentiels de formation

¹ Annexe de l'instruction du 04 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux.



Quelques particularités de ce territoire sont sa ruralité et son étendue, au cœur de la grande région. Assis sur 3 départements, il est rattaché à 2 bassins universitaires (champardennais et lorrain).

La présente charte se décline sous la forme d'engagements de la part de chacun des protagonistes de la formation clinique.



LA STRUCTURE D'ACCUEIL

La direction de l'établissement ou la direction des soins sont responsables de l'encadrement des étudiants et élèves en stage et sont garantes de l'application de cette charte. Elles sont tenues informées des difficultés ou conflits et s'engagent pour la mise à disposition et l'entretien des tenues professionnelles pour les apprenants².

Le maître de stage, qui représente la fonction organisationnelle du stage :

- Organise et garantit la qualité de l'accueil de l'apprenant,
- Met à disposition les moyens nécessaires à l'accompagnement individualisé de l'apprenant tout au long du stage (livret d'accueil, planning, parcours de stage...),
- Désigne un tuteur de stage connu de tous et, autant que faire se peut, formé au tutorat,
- Est l'interlocuteur privilégié de l'institut de formation et facilite les relations entre les différents acteurs au sein du terrain de stage,
- Réalise et/ou participe aux situations de médiations nécessaires en cas de problèmes,
- Participe à l'évaluation de l'apprenant et l'élaboration du bilan de stage,
- Participe aux « réunions partenaires » organisées par les instituts du GHT.

Le tuteur de stage, qui accompagne ses pairs en devenir :

- Participe à l'accueil de l'apprenant par l'organisation d'un premier entretien d'accueil,
- A connaissance des référentiels de formation conduisant aux diplômes visés,
- Tient compte du parcours de formation théorique et clinique de l'apprenant ainsi que de ses objectifs personnels,
- Développe des compétences relationnelles et pédagogiques indispensables à la qualité de l'accompagnement de l'apprenant,
- Mobilise les moyens et ressources nécessaires aux situations d'apprentissage,
- Œuvre pour l'accompagnement de l'apprenant en partenariat avec le formateur référent du terrain de stage,
- Encourage la posture réflexive et la démarche d'autoévaluation de l'apprenant,
- Réalise et explicite à l'apprenant l'évaluation de ses compétences et les bilans de stage,
- Alerte le maître de stage et l'institut de formation en cas de difficultés.

² Instruction DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 09 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage.

Le professionnel de proximité, qui représente la fonction d'encadrement au quotidien :

- Est un membre de l'équipe pluri-professionnelle, quelle que soit sa fonction,
- S'inscrit dans la démarche d'accompagnement individualisée de l'apprenant,
- Facilite l'explicitation et la réflexion autour des situations de travail au quotidien,
- Contribue au suivi et à la progression de l'apprenant grâce à des contacts réguliers avec le tuteur,
- Par sa connaissance de l'étudiant en situation d'apprentissage, est sollicité par le tuteur dans le cadre de la démarche d'évaluation de l'apprenant,
- S'assure des connaissances et du savoir-faire de l'apprenant en tenant compte de son parcours.

L'INSTITUT DE FORMATION

La direction de l'institut est garante, en plus de l'ensemble de ses champs de responsabilités, de l'application de la présente charte. Elle s'engage à vérifier que les parcours de formation cliniques sont en adéquation avec les exigences des référentiels de formation. Elle désigne un formateur référent pour chaque lieu de stage et garantit sa disponibilité aux apprenants ainsi qu'à l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre de la formation clinique.

Le Directeur, par délégation, conventionne avec la structure d'accueil.

Le formateur référent de stage, qui est l'interface entre la formation théorique et clinique :

- Communique avec le maître de stage et/ou le tuteur afin de suivre le parcours de l'apprenant,
- Accompagne les équipes dans l'appropriation et la mise en œuvre des outils de suivi et d'évaluation de stage (portfolio, outils de suivi des activités et/ou du parcours de stage),
- Est identifié comme une personne ressource pour les différents protagonistes du stage,
- Reste disponible pour l'apprenant tout au long du stage (questions organisationnelles, autour des situations d'apprentissage, soutien au vécu de stage...),
- Transmet les informations nécessaires au suivi de l'apprenant et à la validation en instances (appréciations générales, acquisition des compétences, présentéisme/absentéisme...),
- Est en lien avec la direction des instituts pour la gestion des situations difficiles impliquant des apprenants en stage.

L'APPRENANT

L'étudiant ou l'élève, qui est acteur et responsable de sa formation :

- S'informe des spécificités du service et prépare son arrivée en stage, notamment par une prise de contact avec le terrain (consultation du livret d'accueil, rédaction d'objectifs personnels, recherches en lien avec les spécificités du terrain),
- Se présente à l'ensemble des professionnels et met à disposition son portfolio,
- Respecte l'organisation et le règlement de la structure d'accueil, notamment en matière de secret professionnel,
- S'engage dans le processus d'accompagnement établi en concertation avec le tuteur,
- S'approprie son portfolio en le mobilisant tout au long du stage et de sa formation et utilise, le cas échéant, les outils de suivi mis à disposition par les terrains,
- S'engage à transmettre, en temps et en heure, à l'institut de formation dont il dépend, l'ensemble des pièces administratives indispensables à la gestion de son dossier.

La présente charte sera susceptible d'évoluer au fil du temps et des modifications réglementaires.

MEMBRES DU GROUPE CONCEPTEUR DE LA CHARTE

DZIEBOWSKI Thomas Coordinateur des stages GHT

Représentants des apprenants

ABDELOUHAB Noura Etudiante infirmière de 1^{ère} année – IFSI de Verdun
DEMBREMENT Anne-Sophie Etudiante infirmière de 3^{ème} année – IFSI de Saint-Dizier
DUMOULIN Didier Elève aide-soignant – IFAS de Bar-le-Duc
FRANCOIS Clélia Etudiante infirmière de 2^{ème} année – IFSI de Bar-le-Duc

Représentants des maitres de stage

AMRAOUI Dounia Cadre de Santé – Imagerie Médicale et PUI – CH Saint-Dizier
AUBRY Céline Cadre de Santé – MAS La Selaune – CHS de Fains-Véel
BERGER Véronique Cadre de Santé – EHPAD/USLD – CH de Bar-le-Duc
BOUCHARD Sarah Faisant fonction Cadre de Santé – EHPAD Gondrecourt le Château – GCSMS Meuse
CANNAUX Rachel Cadre de Santé – Médecine A – Centre Hospitalier de Verdun
KRIANINE Joannie Cadre de Santé – Réanimation – Centre Hospitalier de Verdun
LAMBERT Stéphanie Cadre de Santé – EHPAD de Dun-sur-Meuse – GCSMS Meuse
LETHUILLIER Christine Cadre de Santé – EHPAD de Montier-en-Der
LOURDEL Marion Directrice de l'EHPAD « L'Orme Dorée » – Saint-Dizier
RENNESSON Laurence Cadre de Santé – EHPAD du Centre Hospitalier de Haute-Marne

Représentants des instituts de formation

BRIARD Fanny Cadre de Santé formatrice – IFSI de Saint-Dizier
GIVE Laëtitia Cadre de Santé formatrice – IFAS de Verdun
MEZIANE Delphine Cadre de Santé formatrice – IFSI de Verdun
MICHEL Nadine Cadre de Santé formatrice – IFSI de Saint-Dizier
PETITJEAN Sophie Documentaliste – Bar-le-Duc
THABOURET Julie Formatrice – IFAS de Bar-le-Duc